

Ce modèle est donné à titre indicatif, il est une aide à la réalisation de votre ROI
il n'est en rien un canevas fixe obligatoire.

Pouvoir organisateur :

Responsable de projet :

Lieux d'accueil :

Article 1 - Périodes d'ouverture et horaires

Article 2 - Usagers bénéficiaires du service

Article 3 - Modalités d'inscriptions

Article 4 - Tarifs

Article - Fonctionnement de l'accueil

Votre enfant est sous la responsabilité de

Au début de l'accueil,

Un temps est consacré à

Article - Règles de vie

Chaque enfant sera attentif à respecter les règles suivantes :

Article - Non-respect des règles de vie

Lorsqu'un enfant se met régulièrement en danger ou porte atteinte aux autres ou encore détruit le matériel ou ne respecte pas les règles de vie en groupe, ...

En cas de dommage matériel

Article - Autorisation de ...

Pour autoriser ..., le parent responsable doit...

Article - Objets personnels

L'asbl n'est pas responsable de la perte d'objets personnels, ni des éventuels dégradations. Il est conseillé aux parents d'éviter que leur enfant apporte des effets personnels de valeurs.

Article - Soins médicaux - Urgences

En cas d'urgence ou dans l'impossibilité de contacter les parents, le responsable du lieu d'accueil a l'autorisation de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour donner les premiers secours à l'enfant et/ou à faire appel à un médecin et/ou à un service médical d'urgence.

Article - Droit à l'image

Fait à ..., le

Signature,